

LE JOUR, 1951  
30 Octobre 1951

## PAROLES DE RAISON

Pour participer à la défense collective, les pays de la Ligue arabe devraient d'abord être traités par leurs interlocuteurs en partenaires égaux. C'est une exigence naturelle, justifiée par la souveraineté nationale et par le droit international. Le cas du Grand-Duché du Luxembourg dans la communauté atlantique en est un suffisant exemple.

Ils devraient, d'autre part, recevoir les garanties les plus amples concernant Israël avec lequel ils sont en conflit. Cela veut dire qu'avec le respect de leur souveraineté, leurs frontières devraient être expressément garanties.

Pour ce qui est du Canal de Suez, une solution d'apaisement est indispensable, l'honneur de l'Egypte étant sauf. C'est pourquoi il faut recommander de ce côté aux interlocuteurs de l'Egypte comme à l'Egypte elle-même la compréhension la plus large et la bonne volonté la plus grande. Plus d'une issue raisonnable pourrait être envisagée dans une atmosphère de détente. Cette atmosphère, il faut la créer ; et les pays de la Ligue arabe doivent apporter leur contribution à cette entreprise humaine et fraternelle. Pour notre part, nous suggérons volontiers, en tête à tête, une conversation préliminaire de l'Egypte avec les Etats-Unis.

Les autres pays de la Ligue, en attendant d'être plus éclairés, n'ont pas de réponse formelle à donner il nous semble. Ce qu'ils peuvent et doivent demander, ce sont des éclaircissements. Après, ils verront. Car, si la défense collective s'impose dans son principe, ses modalités peuvent varier et sans doute, le rôle de chacun. Ce qu'on ne peut modifier ce sont les données physiques, celles de la géographie. Le canal de Suez, les montagnes, ni les îles ne peuvent changer la place.

La détermination des quatre puissances est donnée comme définitive et inébranlable. Cette décision, qui est dans la nature des choses, on la comprend. Ce qu'on comprend moins, c'est la façon dont elle s'est manifestée. Quelle raison y avait-il de ne pas être absolument explicite depuis le départ ? Quelles raisons de ne pas assurer les pays arabes du respect de leur rang, de leur souveraineté, de leurs frontières, de leur situation particulière en face d'Israël ?

La diplomatie a perdu de sa qualité. Elle improvise on dirait ; et elle ne donne plus d'importance au vocabulaire ; tandis que « ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement ».

Ce qui est sûr, c'est que la démarche des quatre Puissances ne peut être traitée comme un fait divers. Elle est entrée dans l'histoire. On ne tentera désormais de l'en sortir qu'à ses risques et périls. Or, les risques sont graves ; et les dangers sont tels qu'un gouvernement arabe un peu clairvoyant ne saurait les nier sans folie : le marxisme et ses moyens révolutionnaires, Israël, les armes nouvelles, la position du Proche-Orient au carrefour des mondes, sa vulnérabilité.

Nous n'assombrirons pas le tableau, mais quel homme d'Etat pourrait feindre de ne pas le voir ?

Les gouvernements arabes intéressés seront, il faut l'espérer, attentifs au débat ; ils contrôleront leurs réactions et ils mesureront leurs actes. L'avenir de millions d'êtres humains est en jeu. Il s'agit en définitive de notre conception de la vie, de nos foyers, de nos enfants.